## **Avant-propos**

Les organisations de trafiquants de produits chimiques étant de plus en plus ingénieuses et évolutives, la communauté internationale doit prendre les devants pour maintenir la dynamique créée au cours des 20 premières années du contrôle des précurseurs. Pour ce faire, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) formule dans le présent rapport des recommandations concrètes qui doivent aider les gouvernements à lutter contre le détournement et le trafic de précurseurs.

Le présent rapport souligne qu'il importe au plus haut point d'adopter à l'échelle nationale des mesures de contrôle efficaces pour assurer le bon fonctionnement du système international de surveillance des précurseurs. L'OICS s'inquiète de ce que de nombreux États ne semblent pas avoir mis en place de telles mesures et ne seraient donc pas à même de satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

Dans le rapport, l'OICS présente une analyse du mouvement des 23 produits chimiques inscrits aux Tableaux I et II de la Convention. Il fait également le point sur l'usage croissant, dans la fabrication illicite de drogues, de nouveaux produits chimiques de remplacement ainsi que de substances non placées sous contrôle. La communauté internationale doit de toute urgence se pencher sur ces questions.

Le rapport montre aussi clairement que les gouvernements doivent enrayer le flux de précurseurs détournés des circuits de distribution internes, alors qu'il apparaît de plus en plus évident que les trafiquants utilisent ces circuits licites comme source d'approvisionnement et acheminent clandestinement d'importantes quantités de produits chimiques vers d'autres pays, ce qui a bien souvent des effets néfastes sur les pays voisins. Pour remédier aux vulnérabilités des pays dans les régions où les capacités de détection, de répression et de réglementation sont limitées, il faut non seulement que les gouvernements affichent la volonté politique d'agir et reconnaissent que le contrôle des précurseurs est une responsabilité partagée, mais aussi qu'ils s'engagent à long terme à dispenser une formation à leurs autorités de contrôle des drogues et à leur fournir le matériel nécessaire.

Le système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS), lancé par l'OICS en mars 2012, a été mis au point pour améliorer le travail des autorités nationales compétentes. Il permet aux utilisateurs d'échanger des informations sur les détournements, les tentatives de détournement et les saisies de précurseurs. Il peut également être utilisé pour engager des enquêtes à l'échelle nationale et bilatérale.

La démarche adoptée par l'OICS pour trouver des solutions souples et efficaces fondées sur des efforts conjoints s'est révélée utile dans le passé. Le système PICS n'est qu'un exemple de ce type d'initiative, qui vise à lutter contre les menaces existantes et nouvelles en matière de trafic. Ce système ainsi que le système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), pilier du système international de contrôle des précurseurs, et les activités de coopération internationale telles que les projets "Prism" et "Cohesion", sont des outils efficaces qui peuvent aider les gouvernements à améliorer considérablement leurs efforts de contrôle des précurseurs.

Raymond Yans

Le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants